



Maine et Loire

Déclaration liminaire FO DGFIP 49

FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

📄 [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur le président,

À l'heure où le ministre de l'Économie et des finances cherche les dizaines de milliards qu'il a égarés dans ses prévisions calamiteuses, les fonctionnaires et agents publics ont déjà une idée claire quant à la cible des arbitrages. Eux-mêmes et les services publics vont subir une austérité sans précédent en France.

Nos carrières et nos rémunérations réelles s'effondrent sous nos yeux tandis que le pouvoir en place fait mine de s'inquiéter de la baisse violente de l'attractivité des services de l'État.

D'un côté l'austérité pour les fonctionnaires, de l'autre les profits pour les actionnaires, le CAC40 s'est engraisé de plus de 120 milliards de bénéfices en 2023.

10 milliards d'euros d'économies en 2024, 20 milliards en 2025 : Le ministre de l'Économie et des finances avec celui de la Fonction publique stigmatisent la fonction publique et ses agents. À nouveau les fonctionnaires et la fonction publique sont regardés comme une dépense et considérés comme une variable d'ajustement budgétaire sans tenir compte des besoins de fonctionnement des services publics.

À nouveau, ce Président de la République et son gouvernement affichent clairement leur désintérêt pour la fonction publique et ses 5,7 millions d'agents, en dépit des flatteries et remerciements à l'égard des agents publics lors des attentats, de la crise COVID, des crises climatiques, entre autres, qui paraissent bien dérisoires et même démagogiques.

Pour **FO**, une année blanche sur les salaires en 2024 est inacceptable et favorise la dégradation des conditions de travail et de vie des agents. Et que dire des annonces gouvernementales quasi-journalières concernant le projet de loi contre la Fonction publique.

L'instauration de la prime au mérite est totalement contradictoire avec la mission de service public, l'égalité de traitement des usagers ainsi qu'aux principes du statut général des fonctionnaires. Salaire au mérite inadapté à la fonction publique qui, à la différence du secteur privé n'a pas à être rentable ni productif.

Sans oublier la suppression des catégories, la casse des statuts, la menace de licenciements, l'interdiction de faire grève certains jours, etc.

C'est le retour du « fonctionnaire bashing », des boucs-émissaires afin de bien nous stigmatiser.

Les fonctionnaires sont aussi des assurés sociaux et non des vaches à lait, la quête de milliards d'euros d'économies pour réduire le fameux déficit crée par les diverses exonérations de charges, passe par une série de mesures qui va toujours dans un même sens : pénaliser les assurés sociaux et les salariés.

Après le doublement de la franchise médicale entrée en vigueur ce 1er avril 2024, le gouvernement envisage sérieusement de s'attaquer au délai de carence en cas d'arrêt maladie en allongeant sa durée à 5 voire 8 jours (contre 3 actuellement dans le secteur privé).

Quel que soit le sujet en matière de diminution des droits, la raison gouvernementale reste inchangée : les assurés sociaux sont des fraudeurs en puissance qui plombent les finances de l'État ! Pourtant, de nombreuses études démontrent que ce sont les arrêts de longue durée (plus de 3 semaines) qui sont en augmentation.

Pour **FO**, il ne s'agit que des conséquences de la dégradation de la santé, physique et/ou mentale, au travail.

Si le gouvernement préfère un discours médiatique simpliste, la réalité est tout autre : selon la Cour des comptes moins de 20 % des fraudes sont imputables aux assurés sociaux dans la branche maladie quand les 80 % sont du fait de fraudes professionnelles.

En la matière, les entreprises sont les premiers fraudeurs sociaux : entre 7,3 et 9,2 milliards d'euros selon l'URSSAF Caisse nationale. S'ajoute à cela la fraude fiscale qui représente à elle seule entre 80 à 100 milliards d'euros.

S'attaquer au délai de carence, c'est s'en prendre une nouvelle fois aux plus fragiles, ce que FO dénonce de manière la plus ferme. Ce type de mesure n'aura que pour effet de favoriser le renoncement des assurés sociaux à se faire soigner, tout en obérant la cause des arrêts travail : pénibilité, mode de management délétère, stress, burn-out. Si l'objectif est de faire diminuer l'espérance de vie, alors le gouvernement a trouvé sa solution-miracle !

Pour FO, l'accès aux soins doit être ouvert au plus grand nombre, il faut cesser de réaliser des comptes d'apothicaires sur le dos des plus fragiles et des malades.

FO revendique l'application pleine et entière de notre modèle de protection sociale d'après-guerre : de chacun selon ses moyens à chacun selon ses besoins.

Si le gouvernement souhaite trouver des recettes, FO tient son cahier de revendications à sa disposition notamment en matière de prévention, de suppression des exonérations de cotisations et de lutte contre la fraude aux cotisations des employeurs qui reste en l'état le 1er fraudeur social !

En ce qui vous concerne directement M Le Président, après avoir liquidé le réseau départemental, vous vous essayez en agent immobilier !

De plus de 60 trésoreries et services de fiscalité lors de la fusion, après votre passage, il ne reste plus que quelques structures après la mise en place de votre NRP.

Toutes les trésoreries rurales et péri-urbaines ont disparu. Les services de la fiscalité se sont réduits comme peau de chagrin. Vous resterez, malheureusement, le grand artisan de la disparition de notre réseau départemental.

Département de 850 000 habitants, il ne reste donc au 1er janvier 2024 que 3 SIP et deux antennes, 3 SIE, 1 SDIF et deux antennes, 1 SPFE et une antenne, 6 SGC dont deux à Angers et son agglomération, la paierie départementale, la trésorerie spécialisée d'Angers CHU, 23 permanences dans les Maisons France Service et un centre de contact, crée en septembre 2018 avec un turn-over incessant de personnel.

Dans les MFS, vous vous vantez d'ailleurs d'y avoir accueilli 6410 visiteurs dans toute l'année 2023, en réalité 6305 (Andard et Allonnes n'étaient concernés que pour avril et mai). Ramené au nombre de sites et à la semaine, cela représente 5 visites par semaine, une par jour, on est loin des réceptions passées dans les services de pleins exercices qui ont été fermés et/ou des permanences pendant la période des déclarations.

Pour **FO** DGFIP49, un service public est de qualité que s'il est présent physiquement au quotidien sur tout le territoire !

Les agents fatigués par le NRP, les travaux et les restructurations pensaient pouvoir faire une pause dans la sérénité. Que nenni, M Derrac, voulant encore et toujours être le 1er de la classe, sans doute pris d'admiration devant la note du 8 février 2023 de la première ministre sur la nouvelle doctrine des immeubles tertiaires de l'État, vous avez décidé de vendre un site, le plus beau, situé au bord de la Maine face au château, l'endroit où les conditions de travail des agents étaient les meilleures.

En même temps, vous avez essayé d'en supprimer deux autres (le SGC Couronne d'Angers et la TP du CHU) et de recaser les collègues à la cité administrative en favorisant le flex desk. Heureusement, devant les actions et manifestations organisées par les organisations syndicales et les collègues contre ce projet, vous avez dû revoir votre copie, abandonner pour l'instant la solution du flex desk, et maintenir le SGC Couronne d'Angers à Trélazé et la TP du

CHU à l'intérieur de l'hôpital.

Concernant le pont 10 mai 2024, vous aviez la possibilité de l'accorder aux collègues de la DDFiP de Maine et Loire, comme l'ont fait 38 directions dans l'intérêt de leurs agents. À ce jour, vous n'êtes pas revenu sur votre refus, mais il n'est pas encore trop tard.

FO réitère donc sa demande qui, d'ailleurs a obtenu un vote unanime de l'ensemble des organisations syndicales. Cela serait perçu par les agents comme un signe de reconnaissance. Pour votre information, un préavis de grève a été déposé et les services de la préfecture devraient bénéficier de ce pont. Il conviendra, en cas de nouveau refus de votre part et comme vous l'avez promis, de faire assurer la restauration ou sa compensation financière.

Il semble plus facile d'offrir un chocolat « Jeff de Bruges », que d'accorder ce pont qui marquerait réellement votre reconnaissance et votre attachement envers les agents.

Veillez annexer cette déclaration au Procès verbal de ce CSAL.